



Berne, le

Destinataires :

Partis politiques

Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Révision totale de l'ordonnance concernant les systèmes d'information du service vétérinaire public (OSIVét ; nouveau titre : ordonnance concernant les systèmes d'information de l'OSAV pour la chaîne agroalimentaire) : ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) ouvre une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur le projet de révision totale de l'OSIVét (RS 916.408, nouveau titre : ordonnance concernant les systèmes d'information de l'OSAV pour la chaîne agroalimentaire).

Nous vous prions de nous faire parvenir vos éventuels commentaires d'ici au

**30 août 2021**

au plus tard.

Les principaux points de la révision sont les suivants :

- Élargissement du système d'information « ALIS », qui contient les données des laboratoires vétérinaires, aux données du contrôle officiel des denrées alimentaires et des objets usuels et à celles du contrôle des établissements qui manipulent des denrées alimentaires et des objets usuels (à l'exclusion des abattoirs) ; changement de nom de ce système, rebaptisé « ARES »
- Inscription (suite à la modification de la loi sur les épizooties) d'Identitas SA en tant que prestataire habilité à exploiter le système d'information pour les résultats du contrôle des animaux avant l'abattage et du contrôle des viandes « Fleko »
- Réglementation de la participation des cantons au financement de « Fleko » dans un acte législatif
- Restructuration de l'ordonnance



Nous vous invitons à donner votre avis sur le projet et le rapport explicatif.

Les documents de la consultation sont disponibles sur la page internet suivante : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#EDI>. Au besoin, la version papier des documents peut être commandée à l'adresse suivante : Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, division Denrées alimentaires et nutrition, secrétariat, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne (tél. 058 464 71 56 / e-mail : [lme@blv.admin.ch](mailto:lme@blv.admin.ch)).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

[vernehmlassungen@blv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@blv.admin.ch)

Veuillez utiliser exclusivement le formulaire que vous trouverez ici : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#EDI>.

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions, en outre, de nous indiquer les responsables de ce dossier et leurs coordonnées.

M<sup>me</sup> Sandra Knutti (tél. 058 465 36 77 ; e-mail : [sandra.knutti@blv.admin.ch](mailto:sandra.knutti@blv.admin.ch)) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset  
Conseiller fédéral